

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 06 juin 2016**

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 16</i> <i>Nbre Conseillers votants = 18</i></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET</b></p> <p><b>Reconduction de l'aide financière de la commune pour l'implantation de capteur solaire période 2016 à 2017</b></p> <p style="text-align: center;"><i>délibération n° 15</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY, conseillère municipale.</p> <p><u>Etait absent</u> : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	--

Monsieur le Rapporteur expose que, Dans le cadre de sa Charte de Développement Durable, la commune s'est engagée dans une démarche de sobriété énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Dans cet esprit, la ville incite les propriétaires privés à mettre en œuvre des solutions innovantes dans l'équipement de leurs logements ou pavillons en leur accordant, sous conditions, une aide financière de 150 euros pour la pose de capteurs solaires thermiques.

Ces capteurs thermiques correspondront soit à l'installation d'un CESI (Chauffe-Eau Solaire Individuel) pour l'eau chaude sanitaire ou d'un SSC (Système Solaire Combiné) pour le chauffage.

Deux conditions sont requises :

- Les travaux devront être réalisés par une entreprise ayant obtenu la certification QUALISOL et être labellisée « Reconnu Garante de l'Environnement » (RGE).
- Le matériel solaire installé doit répondre aux normes CSTB ou Solar Keymark .

Une validation technique et gratuite, en amont, par les experts indépendants de l'ALEC de Nancy Grands Territoires est vivement conseillée mais non imposée.

Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par logement sur la période 2006-2017 compte tenu du dispositif préexistant depuis 2006. Pour obtenir cette aide, les propriétaires de Houdemont adresseront une demande de subvention à Monsieur le Maire comprenant les pièces suivantes :

- Facture originale acquittée précisant la surface des panneaux posés (cette facture doit être postérieure au 06 juin 2016).
- Les exigences citées précédemment par les attestations de l'entreprise maître d'œuvre.

...

Après avis favorable à l'unanimité des commissions du Développement Durable du 17 mai 2016 et des Finances et Moyens Généraux du 30 mai 2016,

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **d'accorder une aide financière de 150 €** par logement dont le propriétaire a fait procéder à la pose de capteurs solaires thermiques,
- **de n'accorder qu'une seule fois par logement cette aide financière pour la période 2006-2017** compte tenu du dispositif préexistant depuis 2006.

Les crédits sont ouverts au budget 2016.

Le Maire,

   
**Daniel MAGRON**

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon  
la réglementation en vigueur et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016*

 *Le Maire,*   
**Daniel MAGRON**